



HAL
open science

Décoloniser la finance, africaniser la banque

François Pacquement

► **To cite this version:**

François Pacquement. Décoloniser la finance, africaniser la banque. Business, decolonization, development, Oct 2016, Strasbourg, France. halshs-03707338

HAL Id: halshs-03707338

<https://shs.hal.science/halshs-03707338>

Submitted on 28 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Décoloniser la finance, africaniser la banque¹

Résumé

Après sa création lors de la Seconde Guerre mondiale, la Caisse centrale a poursuivi ses activités en Afrique avec notamment l'objectif de mettre fin à la spécialisation commerciale du secteur bancaire. Pour financer le développement local, la Caisse centrale a créé des filiales de crédit, qui visent en outre à inciter les banques commerciales à offrir de meilleurs services et un financement à plus long terme. Au tournant des indépendances, les banques ont été africanisées, en se mettant d'abord l'accent sur les ressources humaines. La France a continué de s'impliquer dans le financement d'entreprises publiques ou privées et de promouvoir le secteur bancaire comme une infrastructure de développement. La Caisse centrale a offert expertise et formation, ainsi que des ressources à conditions favorables. Dans les années 80, le processus d'ajustement structurel mené par les institutions de Bretton Woods a eu pour effet de supprimer ces banques de développement nationales.

Auteur

François Pacquement, chargé de l'histoire et de la stratégie à l'Agence française de développement, a aussi travaillé pour de grandes institutions françaises d'aide au développement international (Trésor, Affaires étrangères).

Décoloniser la finance, africaniser la banque

Secteur bancaire et africanisation : introduction et historiographie

Cet article se propose d'analyser, du point de vue des responsables du développement, l'africanisation dans le secteur bancaire des anciennes colonies françaises d'Afrique, des années 1950 aux années 1980, à partir des archives de l'Agence française de développement (AFD). Par africanisation (ou «indigénisation»ⁱⁱ), j'entends le transfert de responsabilités de coloniaux à des locaux, qu'il s'agisse d'intérêts ou de personnelsⁱⁱⁱ. Cette histoire est intimement liée à celle de la Caisse centrale, précurseur de l'AFD actuelle. L'africanisation était associée à la création d'une activité nouvelle, car, jusque dans les années 1940, dans ces territoires, le secteur bancaire avait été principalement consacré aux besoins des colonisateurs. Cet article montre comment, dans les colonies françaises d'Afrique, la Caisse centrale, pour servir les intérêts africains, a initialement contribué à la diversification d'un secteur financier initialement dédié aux activités coloniales. Par la suite, après les indépendances, la Caisse centrale a favorisé en Afrique le développement par le secteur privé et soutenu l'africanisation des banques dans le cadre de sa mission de promotion du développement des pays africains indépendants, en tant qu'opérateur du nouveau ministère de la Coopération. C'est initialement pour aider les petits entrepreneurs et artisans africains que la Caisse centrale a créé des établissements de crédit, devenus plus tard des banques de développement. Elle les a ensuite financés par l'intermédiaire d'une filiale unique, Proparco.

L'historiographie du secteur bancaire dans les anciennes colonies françaises d'Afrique est limitée, probablement parce que les spécialistes du développement se concentrent sur le financement du développement à l'étranger ou sur les approches sectorielles^{iv}. Dans les colonies françaises, l'histoire du secteur bancaire est centrée sur les banques coloniales, créées pour répondre uniquement aux besoins des colonisateurs. Leur activité (qui cumule banque centrale et commerciale) remonte au XIXe siècle et a fait l'objet d'analyses assez détaillées^v. Dans les colonies françaises d'Afrique, la banque coloniale était à l'origine la Banque du Sénégal^{vi}, qui devint la Banque de l'Afrique occidentale (BAO)^{vii} en 1901 ; elle a ensuite connu une rapide expansion territoriale, étendant ses services par l'ouverture de bureaux dans la plus grande partie de l'Afrique de l'Ouest française, puis de l'Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun. Après la Première Guerre mondiale, ses transformations, conjuguées à la portée limitée de ses activités, ont accru sa vulnérabilité financière, en particulier lorsque les déposants ont retiré leurs actifs pendant la Grande Dépression^{viii}. Une restructuration en 1931^{ix} ne lui a pas permis d'échapper à ses difficultés et n'a guère dissuadé les nouveaux arrivants de pénétrer sur le "marché", sous la forme, plus précisément, d'une tendance des banques métropolitaines à accorder davantage de prêts pour les opérations en Afrique de leurs clients.

Cette histoire explique la création, pendant la Seconde Guerre mondiale, de l'institution bancaire et monétaire de la France libre, la Caisse centrale, devenue depuis l'AFD, acteur français central de l'aide publique au développement^x. Un colloque organisé en 2016^{xi} a offert des détails contextuels sur les activités de l'institution et de ses filiales bancaires (dont une liste figure en annexe). Ces filiales ont d'abord été étudiées dans le cadre de travaux de Badoin^{xii} sur les banques de développement. La thèse de Cissé^{xiii} sur la Banque nationale de développement du Sénégal a également offert une étude de cas approfondie.

S'agissant du secteur bancaire au sens large, la littérature sur son africanisation est plutôt limitée. Ce concept apparaît lors des préparatifs de l'indépendance des colonies africaines, dans les préoccupations d'un large éventail d'acteurs, allant des nationalistes aux administrateurs des colonies

en passant par les représentants des institutions internationales. Il reste présent après l'indépendance, des années 60 aux années 80, d'ajustements structurels^{xiv}. L'africanisation en tant que processus peut concerner les clients^{xv}, le personnel^{xvi} ou l'actionnariat, et elle semble avoir été conduite dans cet ordre. Néanmoins, pour des raisons politiques, les africanisations du personnel, puis de la propriété, étaient particulièrement controversées.

Après la Guerre, la banque centrale se concentrait davantage sur la nationalisation que sur l'africanisation. En ce qui concerne le secteur bancaire commercial, le virage s'est plutôt orienté vers la « localisation » après une approche fortement centralisée, concentrée à Paris ou à Dakar. Cette activité bancaire est difficile à analyser séparément du développement industriel^{xvii}, qui est à la fois la condition préalable et le résultat de l'activité bancaire. Les documents sur la nationalisation ou les investissements directs étrangers en général traitent essentiellement de la propriété des banques. Un auteur^{xviii} observe que la perception des Africains par les banquiers était « souvent manifestement négative ». Le même auteur souligne ensuite que c'est une des raisons pour lesquelles « la question de l'africanisation dans le service bancaire lui-même n'a pas été retenue par beaucoup d'auteurs. En Afrique de l'Ouest, les banques avaient engagé des Africains à des postes de responsabilité pendant un certain temps. La situation était assez différente en Afrique orientale et centrale, où les mœurs de la vie des colons interdisaient toute véritable progression dans les emplois traditionnellement réservés aux Blancs. Ainsi, en ce qui concerne les employés des banques africaines, la plupart des auteurs ne pouvaient observer aucune progression dans ce domaine pendant un certain temps ». Decker^{xix} montre « comment la Barclay's Bank au Nigeria s'est préparée à l'indépendance (...) en développant ses activités et son implication dans la communauté locale en ouvrant davantage de succursales et en élargissant ses comptes d'épargne et de crédit, et en second lieu par "l'indigénisation" de son personnel. Cela a aussi été appelé "africanisation" ou "nigérianisation" et cette question est devenue un problème pour Barclays et d'autres entreprises britanniques après 1945 ». Elle cite le discours d'un nationaliste nigérian, Nnamdi Azikiwe, en 1956, où il déclare que « la lutte contre les monopoles financiers et la libéralisation du crédit aux Africains nous permettraient de jouir de la liberté politique au même titre que la liberté économique. Dans un contexte de liquidité, les "prêts aux Africains" sont devenus un élément clé de la stratégie de décolonisation de la banque, mais ils ont finalement échoué. » Elle observe que « jusqu'à présent, peu d'attention a été accordée au rôle des banques britanniques au Nigeria ou dans d'autres colonies ouest africaines britanniques ». Les travaux de Sarah Stockwell^{xx} sur la Côte de l'Or montrent que, dans les années 1950, « la nomination de personnel africain à des postes de direction a beaucoup progressé » et que, dans le secteur bancaire, « les années 1950 virent la création de nouvelles institutions nationales : la Bank of the Gold Coast en 1953 (...) et la Banque nationale du Ghana en 1957. En conséquence, les banques britanniques ont perdu leurs activités bancaires et sont désormais confrontées à une nouvelle concurrence dans le secteur des banques commerciales. » La question de l'africanisation ajoute une profondeur supplémentaire à la décolonisation, en soulevant la question suivante : « L'indigénisation du personnel est-elle un indicateur raisonnable de la mesure dans laquelle une entreprise peut être considérée comme "décolonisée" ? »^{xxi}.

Cet article constitue la traduction en français d'un chapitre publié dans un ouvrage collectif à paraître en 2020, dirigé par Véronique Dimier et Sarah Stockwell, à la suite d'une communication à un colloque d'octobre 2016^{xxii}. Il se déroule comme suit : i/ Il montre d'abord comment, dans les colonies françaises (en général), les opérations bancaires répondaient aux besoins du commerce colonial et aux conséquences monétaires d'un empire colonial divisé au cours de la seconde guerre mondiale ; ii/ il expose ensuite le début de l'aide française au développement et l'émergence d'une nouvelle infrastructure financière ; iii/ il met ensuite l'accent sur le processus d'indépendance et les retards ultérieurs du processus d'africanisation ; iv/ enfin, il explique la dilution de l'autorité française à la suite du processus d'ajustement structurel inspiré par les institutions de Bretton Woods.

Des origines de la Caisse centrale aux premiers pas de l'aide française au développement

Après l'invasion de la France par les Allemands, au début de la Seconde Guerre mondiale, de Gaulle établit «La France Libre» à Londres. L'Afrique équatoriale a annoncé son soutien dès le mois d'août 1940. Toutefois, l'Afrique occidentale française est restée sous le contrôle du gouvernement de Vichy, qui a supprimé le privilège d'émission de la BAO en Afrique équatoriale française.

En mars 1941, le Royaume-Uni assure une parité fixe au franc «France libre» avec la livre, tandis que la monnaie de Vichy se déprécie de façon continue. Les billets de la BAO continuant de circuler dans l'Afrique équatoriale ralliée à la France libre, il devenait nécessaire de distinguer les deux zones monétaires, celle de Vichy et celle de la France libre, afin de garantir la fluidité des échanges commerciaux en Afrique centrale tout en empêchant la spéculation monétaire. L'attaché financier de De Gaulle, Pierre Denis^{xxiii}, suggéra la création de la Caisse centrale de France libre (CCFL), qui intervint le 2 décembre 1941 avec l'aide de la Banque d'Angleterre. Le 24 juillet 1942, une ordonnance de la France libre permet à la CCFL d'émettre des billets à partir du 1er août 1942. Pierre Denis est rejoint par une petite équipe comprenant, à partir de l'automne 1942, André Postel-Vinay, jeune inspecteur des finances^{xxiv} et résistant. En 1944, il succède à Pierre Denis. À la fin de la guerre, la Caisse aurait dû disparaître^{xxv}, mais elle se voit confier un nouveau rôle, selon les principes énoncés à Brazzaville, en janvier-février 1944, à l'occasion d'une réunion des gouverneurs coloniaux français organisée par De Gaulle pour présenter sa vision de la paix désormais proche. «L'esprit de Brazzaville» a mis l'accent sur une nouvelle approche de l'investissement colonial, qui requiert l'offre de ressources adéquates. Une institution financière spéciale était donc nécessaire, ce serait le nouveau rôle de la Caisse, rebaptisée de «Caisse centrale de la France libre» en «Caisse centrale de la France d'Outre-mer». La proximité avec la Banque d'Angleterre a contribué à la culture bancaire ou à la «vision du monde» de Postel-Vinay et l'a préparé à prendre des mesures importantes telles que la séparation des activités de banque centrale des fonctions commerciales. Ce n'était pas une démarche évidente, alors que les banques coloniales exerçaient encore à la fois des responsabilités de banque centrale et commerciale^{xxvi}.

Après la guerre, l'indépendance n'était pas encore à l'ordre du jour : la France devait se reconstruire matériellement pour retrouver sa capacité d'agir en tant que puissance mondiale. Ainsi, la Caisse a reçu pour mission de répondre aux besoins fondamentaux des citoyens africains, à une époque de reconstruction et de réorganisation économique en France. La «reconstruction» était également la préoccupation inscrite dans la raison sociale de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement - la première institution du futur groupe de la Banque mondiale. La loi du 30 avril 1946 fournit une base pour la création de sociétés semi publiques locales bénéficiant du soutien financier des collectivités locales^{xxvii}. Elle crée un Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES), qui a innové tout d'abord en fournissant des subventions. Jusque-là en effet, les colonies devaient être autosuffisantes et n'étaient admissibles qu'à des prêts^{xxviii}. Le système suit une approche libérale en promouvant des conditions de développement favorables pour le secteur privé, le soutien du capital public étant considéré comme transitoire^{xxix}. «Le FIDES, la Caisse ou ses filiales n'ont à aucun moment eu l'intention de remplacer l'initiative privée : leur objectif était de la susciter^{xxx}.» La loi de 1946 s'efforce d'attirer les investisseurs privés. Ensuite, les banques françaises ont progressivement étendu leur exposition au risque africain. Certaines d'entre elles détenaient des parts importantes de la BAO. Dans les années 50, lorsque l'idée d'indépendance était devenue inévitable, ces banques ont dû commencer à mettre en place un réseau africain. Mais l'Afrique restait perçue comme un continent aux perspectives économiques limitées, et principalement dans le secteur rural. Les banquiers considéraient les clients africains comme plus risqués, et préféreraient limiter leur exposition en Afrique aux activités de leurs clients métropolitains.

La loi vise les cadres urbains, les agriculteurs, les artisans et les petits entrepreneurs. La Caisse devait les aider à mener à bien leurs projets de logement ou leurs activités professionnelles. La situation du logement était difficile après la guerre, en métropole comme dans les villes coloniales, où les investissements n'avaient pas suivi le rythme de la croissance démographique. L'accès au logement des nouveaux cadres urbains a donc été l'un des premiers objectifs. À cette fin, la Caisse devait mettre en place un réseau local de filiales, banques, entreprises d'électricité et immobilières, autant d'activités susceptibles d'être assurées à l'équilibre financier, tout en s'inscrivant dans «l'esprit de Brazzaville»^{xxxii}. Ce réseau ciblait des personnes, au cœur du tissu économique, dans des territoires où les quelques grandes entreprises existantes étaient métropolitaines. Ceci marque une rupture par rapport à l'ancien système colonial qui n'offrait pas aux Africains les moyens de conduire leurs propres projets agricoles ou artisanaux, ni de créer de petites entreprises.

Pour augmenter la couverture du secteur bancaire, la solution retenue consiste à créer une «offre de référence» locale afin de créer une incitation compétitive pour améliorer l'accès et les conditions du crédit. Elle a été conçue en cohérence avec la réponse aux besoins en logement : les programmes immobiliers des filiales de la Caisse produisaient des logements que les citoyens pouvaient louer ou acquérir avec un crédit consenti par la filiale bancaire, qui pouvait également financer les achats d'équipement et de mobilier des locataires. Par cette offre de crédit aux particuliers ou aux petites entreprises, la Caisse a engagé un processus d'africanisation de la clientèle, et a été suivie par les grandes banques françaises, qui ont commencé à ouvrir des succursales ou des filiales sur le continent, dans la perspective de l'indépendance et de l'émergence d'une demande africaine.

Le «crédit social» était une nouvelle approche de la banque pour les Africains. Cissé Moussa^{xxxiii} résume la logique qui a conduit à la création de «sociétés de crédit social» (SCS) en tant qu'institutions spécialisées dans l'octroi de crédit, adaptées d'une part aux multiples tâches de l'expansion économique et, d'autre part, aux problèmes posés par la complexité des structures économiques locales. Ainsi, la création de telles institutions s'inscrivait dans un cadre général, une politique visant à «accroître le développement économique et à globaliser l'amélioration du niveau de vie des populations africaines». Ils devaient être gérés selon les méthodes flexibles du secteur privé. La mission n'était pas de réaliser un profit, mais de contribuer à la création et à la promotion de sociétés privées et à la réalisation d'expériences de développement. Les filiales de la Caisse créées sur chaque territoire ont pu prendre des décisions tenant compte des spécificités locales, sans avoir à remonter à Paris. «L'organisation des SCS repose sur un conseil d'administration présidé par un directeur général. Des représentants de l'administration coloniale, de la Caisse et de l'Institut d'émission siègent au conseil d'administration avec des "personnalités qualifiées" et des représentants d'assemblées locales qui fournissent "au niveau indigène" les moyens de la politique de l'institution^{xxxiiii} ». Outre leurs fonds propres, les ressources de ces sociétés comprennent des ressources publiques de la Caisse et de l'Institut d'émission (qui peut offrir des conditions favorables pour des activités spécifiques). Les avances et facilités de crédit accordées par la Caisse centrale ou l'Institut d'émission s'accompagnent «d'avantages spéciaux tels qu'un taux d'intérêt réduit et une période de remboursement importante. Ce régime favorable vise à permettre à ces établissements de crédit d'agir au profit des emprunteurs qui, à cette époque, ne pouvaient être desservis par les voies ordinaires du crédit bancaire^{xxxv} ». Panouillot explique que le système avait pour objectif de stimuler l'épargne des Africains ou de proposer un substitut à son niveau insuffisant. Il ne souhaitait pas privilégier les investissements métropolitains par rapport aux investissements locaux. La promotion économique visait les entreprises locales, quels que soient leur origine ou leur propriétaire. La Caisse souhaite promouvoir l'initiative locale, qu'elle soit française ou africaine, même si, dans l'après-guerre, il paraissait encore difficile d'avoir une vision claire des entreprises africaines.

La loi de 1946 a eu pour effet une augmentation des dépenses publiques nettes dans les colonies françaises, celles-ci passant en Afrique occidentale francophone d'environ 10 francs en 1945 à 35-40 francs dans les années 1950 (par habitant, en francs constants de 1913)^{xxxv}. Ce niveau a été maintenu

après l'indépendance. Cependant, une ventilation sectorielle montre la part limitée consacrée à l'éducation^{xxxvi}.

Avant les indépendances, la France déploie tous les moyens pour conserver ses principales prérogatives en Afrique en contrôlant la monnaie, en maintenant ou en établissant des bases militaires et en fournissant une aide bilatérale essentielle aux États incapables de faire face à leurs dépenses^{xxxvii}. Par conséquent, « tout était en place pour poursuivre une politique basée sur la connivence entre les élites de la première génération au pouvoir et les autorités métropolitaines, ce qui conditionne, au-delà de l'indépendance, la poursuite des autres formes du projet colonial^{xxxviii} ». Inévitablement, l'africanisation est devenue un défi dans l'approche française de la construction de l'État après l'indépendance. L'africanisation des personnels était un problème croissant pour les hauts fonctionnaires français. En 1955, Claude Panouillot, directeur de l'Institut d'émission d'Afrique équatoriale et du Cameroun (IEAEC), la nouvelle banque centrale publique de la région, proposait^{xxxix} : « d'une part, d'amplifier l'effort de formation intellectuelle, et d'autre part de lui donner une nouvelle orientation. Pourquoi ? Parce qu'il est devenu évident que tout doit être mis en œuvre pour que les Africains soient en mesure, le plus rapidement possible, de prendre en charge l'administration de leur pays. C'est un problème que l'on appelle souvent aujourd'hui "l'africanisation des cadres" (...). Cette politique évolutive est difficile à mettre en œuvre car elle tend non seulement à familiariser tous les Africains avec nos concepts intellectuels, mais également à créer les cadres dont les populations d'outre-mer ont besoin^{xl} ». La Caisse étant alors la société mère de l'IEAEC, les vues de son directeur révèlent la préoccupation plus générale de préparer le terrain au développement après l'indépendance.

L'africanisation du personnel était toutefois rendue difficile par le sous-financement chronique de l'éducation à l'époque coloniale, à l'origine d'une pénurie de professionnels africains et d'un besoin d'assistance technique pour remplacer les cadres coloniaux. Le ministère de l'outre-mer est devenu ministère de la coopération^{xli}, le FIDES devenant le « Fonds d'aide et de coopération » (FAC). Le FAC est désormais géré par le ministère français de la Coopération, et distribue des subventions, tandis que la Caisse accorde des prêts et des prises de participation (les deux pouvant être combinés pour un même projet). Les grandes banques françaises étaient représentées au conseil d'administration de la Caisse, dont les prêts évitaient de concurrencer ceux des autres banques. La Caisse change son nom de « de la France d'Outre-mer » en « de Coopération économique ». Le ministère de la Coopération choisit dès l'origine de maintenir les missions locales de son prédécesseur, séparées des missions diplomatiques. La Caisse disposait déjà de son propre réseau d'agences, qui lui permet une relation quotidienne avec ses filiales comme avec les administrations locales. Ses filiales restent souvent gérées par du personnel expatrié, y compris des agents de la Caisse elle-même. L'action du ministère de la Coopération a d'abord cherché à contribuer à la création et au développement de capacités et, à cette fin, a financé le financement de cadres et d'enseignants français. Ces derniers sont simplement devenus « assistants techniques^{xlii} ». Leur nombre ne cessant d'augmenter^{xliii}, cette assistance technique a fait l'objet d'un partage des coûts à la charge croissante du pays bénéficiaire. En outre, l'impact des immenses programmes sectoriels de la Banque mondiale a été de créer un afflux d'experts.

La définition de la politique française d'aide au développement a donné lieu à plusieurs rapports - près d'un par an. Pour le rapport de 1962^{xliv}, « l'objectif ultime est l'africanisation des postes, une africanisation que la France doit promouvoir, notamment à travers ses actions de formation ; mais, dans l'intervalle, le personnel français d'assistance technique peut jouer un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des services administratifs et techniques dans les pays les moins avancés (...). Les cadres intermédiaires spécialisés (comptables, techniciens, agents des impôts et des douanes, etc.) doivent être maintenus pendant une longue période en raison de la difficulté pour les États de les remplacer et de la nature essentielle de leurs activités. Si le maintien de ce personnel ne semble pas présenter un intérêt primordial du point de vue français, il en va de même si nous voulons éviter la

paralyse quasi totale des services administratifs et techniques des États les moins avancés, car ce sont ces emplois moyens et inférieurs qui sont actuellement les plus difficiles à africaniser. Il est également nécessaire d'encourager les collectivités locales à déployer davantage d'efforts pour former ces cadres moyens, car il n'est pas normal de conserver ces postes occupés indéfiniment par du personnel français.» Le rapport de 1963, coordonné par l'ancien ministre du Commerce et de l'Industrie de De Gaulle^{xlv}, indique que «des dirigeants africains craignent qu'une adaptation ne tende à une africanisation au rabais ». (...) Le besoin de cadres supérieurs pousse les États à obliger leurs diplômés à étudier au détriment de la formation des cadres moyens. Enfin, en l'absence de plan de formation, l'enseignement est dispensé indépendamment des besoins en formation. » « Africanisation au rabais » renvoie à une autre partie du rapport dans laquelle les auteurs affirment que l'enseignement du français est trop abstrait et s'inspire de méthodes plus pertinentes pour les zones métropolitaines, considérant que les pays africains sont toujours ruraux et risquent de freiner le développement, déracinant les étudiants ruraux, les poussant vers des emplois de bureau, au lieu de s'orienter vers la formation de techniciens et de cadres intermédiaires sans préparation appropriée.

L'effectivité de l'africanisation après l'indépendance

Au début des années 1960, la plupart des entreprises du secteur formel appartenaient à des citoyens français. Investir dans les ressources humaines a nécessité une formation massive, engagée à la fin des années 50, mais avec des effets inévitablement différés. L'indépendance devait logiquement conduire à l'africanisation, mais au début elle était lente et ne s'est intensifiée que dans les années 1970, avec l'augmentation du nombre de diplômés. En Côte d'Ivoire, le nombre de diplômés était d'environ 500 par an à la fin des années 1960 ; il a ensuite triplé pour atteindre plus de 1600 en 1973. Une commission nationale a été créée sous l'égide du PDCI (parti dirigeant), afin d'encourager les entreprises à adopter des plans d'action. Le gouvernement ivoirien s'était fixé pour objectif «d'accroître la participation ivoirienne dans les secteurs modernes de l'économie. Dans l'industrie, cette participation (était) faible à trois niveaux : manque d'entrepreneurs ivoiriens, manque de cadres ivoiriens et manque de participation financière ivoirienne. Pour surmonter cette première difficulté, le gouvernement a créé en 1968 le « Bureau de promotion de la société ivoirienne », qui fournissait une assistance technique aux Ivoiriens souhaitant se lancer dans les affaires. Deuxième difficulté, seuls quelques Ivoiriens occupaient des postes de direction (...). L'État devrait s'efforcer de faire en sorte que les jeunes Ivoiriens bénéficient d'une formation générale et avancée leur permettant d'accéder à des postes techniques ou de direction de niveau supérieur^{xlvi}». « Avec l'accession à l'indépendance des États africains francophones, le problème de l'africanisation des postes jusqu'alors occupés par des agents métropolitains s'est posé ». La Caisse centrale a ouvert son propre service de stages aux cadres nationaux travaillant dans des établissements bancaires et de crédit dont la gestion et la supervision étaient assurées par des agents de la Caisse centrale. C'était une façon «de prendre en compte l'importance que les pays en développement attachent à la formation de leurs élites». Ce service est devenu le Centre d'études économiques, financières et bancaires (CEFEB) au siège parisien de la Caisse centrale. «Les candidats sont proposés par les institutions qui les emploient. Ils doivent être sur la bonne voie pour faire partie de la direction de la banque et remplir diverses conditions : être titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur, avoir déjà au moins deux ans d'expérience professionnelle et être âgé de moins de trente-cinq ans. L'admission est prononcée par un jury de sélection qui décide de manière indépendante. La session de stage dure environ neuf mois (...).Elle comporte deux étapes successives : la première est le noyau commun auquel participent tous les stagiaires. Il se consacre à l'actualisation des connaissances de base en comptabilité, en mathématiques financières, en analyse financière d'entreprise et de projets, en techniques bancaires et mécanismes de crédit, en comptabilité analytique et en gestion des affaires ; statistiques et outils d'aide à la décision, analyse économique de projets de développement. Depuis sa création jusqu'en

septembre 1981, 2 225 stagiaires originaires de 52 pays d'intervention de la Caisse centrale ont bénéficié de la formation dispensée par le CEFEB et se répartissent comme suit : sessions de stage annuelles : 1 213 ; cours spécialisés de courte durée : 203 ; séminaires de développement : 135 ; sessions de formation sur site : 674^{xlvii} ».

En 1966, le sous-secrétaire français aux Affaires économiques et sociales auprès des Nations Unies, Philippe de Seynes^{xlviii}, a évoqué l'africanisation dans un discours prononcé à l'Université de New York, soulignant la différence Afrique-Asie, qui fait de «l'africanisation» un concept spécifique : «le manque de et les compétences de niveau moyen - qui sont d'ailleurs bien plus rares qu'en Asie à l'époque ou à l'indépendance - ne permettent pas à ces petits marchés de produire l'activité économique d'une ville européenne contemporaine de 100 000 habitants. De plus, avec de si petites communautés nationales, la charge des dépenses administratives est disproportionnée. (...) Il ne fait aucun doute que le développement du secteur public requis pour les communautés nationales de taille moyenne et présentant les caractéristiques des nations africaines constitue en soi un obstacle à la croissance. » Ainsi, « le financement des dépenses en ressources autochtones » est un élément clé d'africanisation. Le développement industriel «doit occuper une place de choix» (...) «L'un des grands problèmes est d'africaniser les entreprises. Trop souvent, les industries qui ont été créées sont gérées par des expatriés, de la direction générale jusqu'au dernier comptable. Cela signifie des salaires élevés, des congés payés de longue durée à l'étranger et, par conséquent, des coûts parfois très élevés. Cela rend plus difficile de surmonter le handicap des petits marchés. Ce facteur a probablement un impact plus important sur le prix du produit final que même les situations de monopole qui se sont si fréquemment développées. Là encore, dans de telles conditions, un système d'éducation plus directement lié à la production, moins "désintéressé", pourrait générer de beaux dividendes. Car les possibilités de substitution des importations sont loin d'être épuisées dans les nouveaux pays d'Afrique - industries de petite taille, moyennes entreprises pour les marchés locaux, à forte intensité de main-d'œuvre, mais intégrant la quantité de technologie moderne nécessaire à la qualité du produit final. Ce qui manque, ce sont les compétences nécessaires, la possibilité d'acquérir une expérience de gestion et l'accès au capital. Il faut naturellement déployer des efforts considérables pour concevoir des systèmes visant à accroître la disponibilité de l'épargne nationale pour les entreprises industrielles, mais le rôle du financement extérieur, son utilisation rationnelle et sa coordination sont très essentiels en Afrique, même pour le développement de petites et moyennes entreprises. C'est un domaine dans lequel une amélioration brute est nécessaire. La combinaison des sociétés de conseil et du crédit des fournisseurs se traduit souvent par des équipements très coûteux, sans parler d'investissements mal dirigés^{xlix} ».

Pour la Caisse centrale, l'indépendance a touché deux catégories d'acteurs : les gouvernements sont devenus des États pleinement souverains, tandis que les entreprises pouvaient devenir partiellement ou totalement africaines. La promotion de l'indépendance économique a suivi trois approches possibles : le recours au capital étranger, la nationalisation ou le développement du capitalisme privé au niveau national. Dès le début des années 1960, le rôle du secteur privé dans le développement était un enjeu important pour les donateurs du CAD¹. Le financement de la Caisse centrale a été conçu pour être plus accessible aux initiatives locales, quelle que soit leur nationalité. Le développement du capitalisme privé au niveau national nécessite le financement de projets d'infrastructures, une assistance technique pour la gestion (programmes d'expertise ou de formation) et des ressources spécifiques pour la promotion des investissements (financement d'études, transferts de technologie appropriés) ou des assurances. En 1964, les activités de la Caisse centrale finançaient depuis trois ans le secteur privé avec 41% des engagements et à peu près la même part sous forme de crédits à ses filiales (voir annexe). Cela dépassait encore largement les prêts aux États^{li}, qui devenaient lentement une nouvelle modalité d'aide, au rythme de l'affirmation progressive des administrations nouvellement indépendantes.

La contribution de la Caisse centrale à ses filiales bancaires africaines combine financement et assistance technique. Au fur et à mesure que leur capital augmentait, la Caisse centrale diluait progressivement sa quote-part au profit du nouveau gouvernement, la Caisse centrale le finançant au besoin. Les SCS se sont transformées en “banques de développement^{liii}”, qui ont suivi les mêmes principes de fonctionnement. À partir des années 1960, l’africanisation est devenue de plus en plus importante ; elle s’est concentrée sur les ressources humaines, plutôt que sur la nationalité du capital, problème encore limité par rapport aux besoins d’économies encore essentiellement rurales. N’ayant pas suffisamment investi dans l’éducation pour préparer une génération de dirigeants à assumer leurs responsabilités après l’indépendance, la France a dû compenser ce sous-investissement et poursuivre son implication dans des administrations ou des entités privées. La Caisse centrale a continué à utiliser les banques de développement comme voie privilégiée pour atteindre les particuliers et les entreprises, les lignes de crédit de la Caisse centrale aux banques de développement suivant un schéma grossiste / détaillant.

Les banques de développement semblaient être un bon moyen de stimuler l’émergence d’un secteur privé. La France a rapidement été suivie dans cette approche par d’autres donateurs, qui ont progressivement étendu leur financement aux anciennes colonies françaises et financé ces banques. Les concours des bailleurs de fonds leur assuraient un effet de levier, en permettant aux banques de développement d’octroyer des crédits pour contribuer à des objectifs de développement. Cela devait en outre inciter les banques commerciales à élargir l’éventail de leur offre financière. Outre sa quote-part du capital, la Caisse centrale a également contribué à sa filiale Crédit du Sénégal par le détachement de dirigeants et l’attribution de ressources financières (lignes de crédit). En 1960, une autre banque, la Banque de développement sénégalaise, a été créée avec pour mission de collecter l’aide du FAC et du Fonds européen de développement (créé lors de l’entrée en vigueur du Traité de Rome) ou d’autres donateurs. Pour atteindre une masse critique, étant donné la complémentarité des missions avec le Crédit du Sénégal, les deux institutions ont été fusionnées en Banque nationale de développement du Sénégal en 1964, la Caisse demeurant un contributeur majeur à ses ressources à moyen et long terme. En Côte d’Ivoire, le Crédit de Côte d’Ivoire (CREDICODI), créé en 1955 avec la même contribution que la filiale sénégalaise, a rapidement offert une gamme de services, notamment des crédits à court et à moyen terme pour les exploitations agricoles, les coopératives, les associations agricoles, et entreprises artisanales. Celles-ci ont été étendues aux prêts à court terme pour l’achat de biens semi-durables (avec un accès plus facile aux produits vendus par des artisans déjà financés par CREDICODI). D’autres crédits à court terme ont été accordés pour des besoins saisonniers, tels que le financement du cycle de culture dans les zones rurales. Le crédit à moyen terme était principalement destiné aux coopératives agricoles et aux investissements dans le logement. Les prêts à long terme étaient moins courants et visaient l’acquisition d’immeubles ou l’amélioration de logements, avec un accès plus facile pour les résidents de la société de logement SICOGI, une autre filiale créée par la Caisse centrale en 1952. Outre CREDICODI, la Côte d’Ivoire Le gouvernement a créé la Banque ivoirienne de développement industriel (BIDI) en 1964, avec une contribution de la Caisse en fonds propres (10,7%), ainsi que des lignes de crédit et une assistance technique. «L’ivoirisation» était une priorité politique, non seulement en termes d’emploi, mais également de propriété d’entreprise, «la banque a été créée avec l’aide d’importants actionnaires étrangers, tels que Chase International Investment Corporation et Lazard Frères^{liii}”. Le gouvernement a voulu légitimer cette nouvelle banque africaine par le biais d’une association de partenaires internationaux de premier plan. Selon Guy Vallet^{liv}, agent de la Caisse centrale détaché en tant que haut dirigeant de la Banque nationale, son rôle dans le secteur de la finance a rapidement fait de la BIDI un point de référence À Madagascar, l’africanisation du personnel préoccupait surtout les banques de développement, mais pas les banques commerciales, qui avaient du mal à se rattraper.

Le développement d’un secteur bancaire africain nécessitait des actions dans les domaines de la banque commerciale et de la banque centrale. Dans le cas de la Côte d’Ivoire, en 1963, la Banque mondiale a observé que les quatre banques commerciales du secteur privé «étaient autrefois des

succursales de banques françaises, mais ont maintenant été constituées en tant que banques locales indépendantes associant à leur capital des banques européennes et américaines^{b/}. (...) Des projets de création d'une banque de développement industriel existent depuis un certain temps. (...) Cela dépend toutefois presque entièrement de l'initiative privée étrangère et la banque proposée trouverait initialement peu ou pas d'entreprise privée autochtone à financer. Contrairement à d'autres pays nouvellement indépendants, la Côte d'Ivoire n'insiste pas sur le fait de laisser au gouvernement une participation majoritaire dans la banque de développement industriel, mais se félicite de la participation de capitaux privés étrangers pendant la période où aucun actionnaire local acceptable n'est disponible. Ce qui est moins sûr, cependant, est que le gouvernement s'abstiendra d'imposer à la banque de développement le financement de certains projets industriels parrainés par le gouvernement et dont les perspectives économiques sont incertaines^{b/3}». Au cours de cette première phase, l'État a mis au point un instrument de politique économique consistant à souscrire au capital des banques. En Côte d'Ivoire, l'intervention directe de l'État dans les banques commerciales variait de 8,5% à 35% (5 banques). Au Sénégal, le gouvernement détenait directement une part substantielle de trois banques commerciales (de 35% à 62,24%). À l'inverse, Cissé^{lviii} montre également qu'il y avait une participation importante des banques commerciales dans le capital des banques de développement. Mais cette africanisation concernait surtout la propriété plutôt que le personnel. En ce qui concerne la Banque centrale, selon Jeanneney^{lviii} : « Un nouveau traité de l'UEMOA a été signé en 1973, remplaçant celui de 1962, accompagné de nouveaux statuts de la BCEAO permettant l'africanisation de la Banque centrale. Son siège a été transféré de Paris à Dakar, le rôle des autorités purement africaines a été renforcé, notamment grâce aux attributions accordées au Conseil des ministres de l'UEMOA et à la place des représentants du gouvernement français au sein du conseil d'administration de la banque centrale est passée d'un tiers des membres à un septième ». L'africanisation était probablement une ambition ambivalente pour les dirigeants africains. Dans les pays où la population urbaine est encore limitée et où il y a peu d'élites, la tension entre les critères professionnels et les stratégies de capital social était permanente. Par conséquent, un cadre français pouvait être considéré comme une réponse pratique à la pression des demandes de parents ou de connaissances. En 1974, lorsque les gouvernements africains ont eu la possibilité de choisir le responsable de leur banque centrale (BCEAC), ils ont été confrontés à une situation difficile et l'ont gérée de manière à montrer à quel point cette période peut avoir été difficile. Au lieu du candidat du Trésor français, très influent en raison de son rôle de «banquier» de la zone franc, les administrateurs africains ont proposé leur candidat. Pour autant, cela était-il une africanisation? En fait, leur candidat, Christian Joudiou (1920-2020), était non pas un Africain mais un expatrié de la Caisse Centrale, où il était entré à la fin des années 1940^{lx}, dont la candidature a été proposée sans même qu'il en soit avisé par ses collègues africains. Elu, au terme de son mandat, il a cédé son poste à son directeur adjoint africain, cinq ans plus tard. Cette histoire est une exception et l'africanisation, même dans les banques centrales, s'est accélérée dans les années 1970. L'africanisation était-elle trop rapide? Les nouveaux dirigeants de banque, bien qu'encore assistés par des experts, n'ont pu résister aux pressions exercées par les États pour instrumentaliser politiquement la distribution du crédit. Cette évolution a rendu la Caisse Centrale plus réticente à les considérer comme des intermédiaires fiables ce qui l'a conduite, à partir du milieu des années 1970, à accroître son exposition directe au secteur privé. Dans un premier temps, à partir de 1975, elle a octroyé des prêts aux conditions du marché (qui restaient liés, c'est-à-dire soumis à des conditions d'origine pour les biens et les services financés)^{lx}. Une étape supplémentaire, en 1977, a consisté à créer une filiale, Proparco, dont l'objectif était d'abord de prendre des participations dans le capital de sociétés africaines, puis, à partir des années 1990, de leur consentir directement des prêts.

La priorité pour Proparco devait-elle être donnée aux entreprises locales et à l'africanisation de l'économie ou plutôt aux intérêts français et aux entreprises françaises ? En effet, l'aide liée favorisait déjà les exportations françaises, tandis que les perspectives industrielles de l'Afrique étaient encore limitées à cette époque. Restreindre les interventions de Proparco à une catégorie d'entreprises aurait

alors eu un impact limité sur le développement. En outre, la nationalité du propriétaire d'une entreprise restait neutre face à deux problèmes essentiels, le manque de fonds propres et l'accès au crédit. Le manque de fonds propres est dû à la réticence générale des investisseurs envers ce qui restait perçu comme des pays à risque, avec un climat des affaires très changeant et des choix de politique économique peu clairs. Le manque de crédit restait attribué à une épargne insuffisante, comme dans les années 50, le même débat aboutissant à la même conclusion : Proparco ne pouvait pas donner la priorité aux investissements français. Mais dans ces pays, les entreprises françaises représentaient encore plus de la moitié de l'économie du secteur formel, comme l'indique un rapport sur la coopération industrielle^{lxi} : «... dans la plupart des pays africains francophones, ces partenaires potentiels n'existent pas. Les projets aidés par la Caisse en Côte d'Ivoire, directement ou par l'intermédiaire de Proparco, ont en fait été poussés par des entreprises françaises associées à un notable national, ce qui, pour la plupart, ne favorise pas la formation de cadres ivoiriens : avec l'apparition d'une nouvelle génération d'entrepreneurs locaux, les "joint-ventures" apparaissent ouvertement comme des entreprises majoritairement françaises qui les concurrencent alors que les véritables entrepreneurs Ivoiriens font appel à des prêts d'autres origines (Canadiens par exemple). D'autre part, l'acquisition d'expérience et de compétences technologiques par les Ivoiriens a emprunté des voies différentes : une expérience professionnelle dans une entreprise étrangère, la constitution d'un réseau de relations, le recours aux institutions de formation permanente et de développement professionnel institutions, la création de liens avec des fournisseurs privilégiés, le recrutement direct de techniciens expatriés, etc. Ces ressources sont suffisantes dans la plupart des cas, compte tenu de la taille modeste et de la faible technicité de leurs entreprises. "Un débat a été lancé par une série de rapports publics en 1989 et en 1990^{lxii}. Ces rapports avaient pour but de redéfinir l'aide, et la fin de la guerre froide les rend plus insistants pour la promotion du secteur privé. Le rapport Thill, entièrement centré sur Proparco, a recommandé de laisser les filiales utiliser l'ensemble de leurs instruments. Le rapport du Trésor (Samuel-Lajeunesse) a validé cette option : « L'expertise acquise par la Caisse centrale dans le financement du secteur privé, notamment par le biais de Proparco, est certainement très riche. Mais il est nécessaire d'augmenter encore la gamme de ses instruments dans ce domaine. La question des moyens de Proparco et de l'ouverture de son capital aux partenaires industriels et bancaires devrait être étudiée ». Ensuite, le député Alain Vivien a présenté au Premier ministre un rapport sur le renouvellement de la coopération. « Un outil ou une séquence complète d'instruments devra comporter différents volets : un instrument d'assistance technique (formation technique et économique, recherche technologique, aide à la création d'entreprises), un ou plusieurs fonds pour études préalables, un mécanisme permettant au capital-risque de participer (temporairement) au capital d'entreprises mixtes, outil public (type Proparco) ou privé (type SOFINASIA), un instrument bancaire de prêts à moyen ou long terme, un ou plusieurs fonds de garantie ouverts aux PME (type ARIA créé par Caisse centrale pour soutenir Proparco), enfin une unité de mobilisation et d'animation du secteur industriel français. Bien entendu, certains éléments existent déjà pour des zones limitées ou avec un statut précaire. »

Enfin, Stéphane Hessel, diplomate à la retraite, observait^{lxiii} : "Les mécanismes nécessaires pour encourager les entreprises à investir davantage, tant sur le plan psychologique que financier, devraient inclure des fonds d'études remboursables, éventuellement une participation temporaire au capital de sociétés mixtes, le financement des organismes de contrôle ayant la capacité et la fiabilité attendues. Il apparaît important, dans le cadre de la création de sociétés de capital-risque, de trouver des formules mêlant capitaux publics et privés (...) à la lumière des expériences acquises dans ce domaine ». Progressivement, Proparco a intégré le paysage du financement de projets en Afrique, et est devenu de plus en plus autonome au sein du groupe de la Caisse centrale dans la gestion de ses missions et de ses agents. La filiale ayant obtenu le droit de consentir des prêts en 1991^{lxiv}, cette évolution s'est accompagnée d'un transfert progressif des concours au secteur privé de la Caisse Centrale à Proparco.

Conclusion

Par ses actions, la Caisse a contribué à améliorer et à diversifier le secteur financier en Afrique. Le processus d'africanisation a probablement pris plus de temps que ne le pensaient à l'origine les promoteurs du secteur bancaire, dans les années cinquante. Dans les premières années de l'indépendance, l'africanisation était double : dilution de la part de la Caisse dans le capital des banques et retrait progressif des responsabilités de direction, bien que la promotion du personnel et des dirigeants africains se soit révélée difficile du fait des pénuries de personnel qualifié. Le secteur bancaire a continué à fonctionner selon un modèle où les banques commerciales étaient complétées par une banque de développement pour des risques ou des maturités particulières, sans changements significatifs avant l'ajustement structurel, qui a vu s'imposer l'autorité des institutions de Bretton Woods, dans le secteur bancaire notamment, où elles ont été le moteur d'une transformation du secteur bancaire qui s'est imposée aux gouvernements comme aux banquiers.

Au début de la période de crises de la dette qui a touché la plupart des pays africains, dans les pays de la zone franc, si d'abord la France a tenté de rejeter les processus d'ajustement structurel^{lxv}, où elle voyait le risque d'une intrusion multilatérale, le Trésor français a été finalement contraint de les accepter et de les accompagner. La pression croissante exercée par les déficits des pays de la zone franc l'a contraint à rallier le consensus auquel il contribuait déjà dans le cadre du secrétariat Club de Paris, qui a été mobilisé pour les rééchelonnements de dettes, en y apportant des ressources complémentaires sous la forme de prêts d'ajustement structurel de la Caisse centrale. Au cours du processus d'ajustement, les banques de développement ont été un des derniers instruments des États néopatrimoniaux, et de ce fait ont été de plus en plus remises en cause. Alors qu'elles étaient le plus souvent les seules en mesure de fournir un financement à moyen terme, tandis que les banques commerciales ne proposaient que des financements à court terme et du crédit documentaire, leur survie même a été compromise par les difficultés de gestion qui découlaient des risques qu'elles avaient pris, qui pouvaient évoluer en sinistres sous l'effet de la conjoncture, comme des défis posés par une intervention de l'État excessive et clientéliste. Outre le fait que les banques reflétaient la situation économique de leur pays, les banques publiques africaines de développement reflétaient les pratiques néopatrimoniales^{lxvi} des États qui palliaient les contraintes budgétaires en leur imposant de consentir de plus en plus de crédits qui ne respectaient pas les normes. Ainsi, le modèle des banques nationales de développement, exposé à des contestations croissantes, a logiquement vu les fournisseurs d'aide se retirer progressivement, lui préférant les "facilités faïtières" (*apex facilities*). Celles-ci consistent à mettre des fonds à la disposition de l'ensemble du secteur bancaire via les banques centrales, avec un certain cahier des charges, ouvert à tous les établissements afin d'éviter de fausser la concurrence. En Côte d'Ivoire, la réforme a provoqué d'abord des restructurations successives des banques, sans pour autant permettre d'éviter leur disparition^{lxvii}. Ainsi, de 1988 à 1989, toutes les banques de développement ont été fermées, y compris la BIDI, la CREDICODI et la BNDA. Au Sénégal, la Banque mondiale a estimé que le système financier était globalement insuffisant et a appelé, en 1989, à une réforme du secteur bancaire, qui a également entraîné une vague de restructurations massive.

Le processus d'africanisation des banques de développement décrit dans cet article s'est donc achevé par d'importants changements institutionnels qui ont touché l'ensemble du secteur bancaire.

Bibliographie

Alibert, Jacques, *De la vie coloniale au défi international. Banque du Sénégal, BAO, BLAO, 130 ans de banque en Afrique* (Chotard et associés éditeurs, Paris, 1983).

Austin, Gareth, Land, Labour and Capital in Ghana : From Slavery to Free Labour in Asante, 1807–1956, (Rochester, New York, 2005).

Austin, Gareth and Ugochukwu Uche, Chibuikwe, Collusion and Competition in Colonial Economies : Banking in British West Africa, 1916-1960, *The Business History Review*, Vol. 81, No. 1, pp. 1-26 (The President and Fellows of Harvard College, Spring, 2007).

Badouin, Robert, *Les Banques de développement en Afrique noire francophone*, tome 6 n°21. Croissance - Développement - Progrès. p. 265-271 (*Revue Tiers-Monde*, Paris, 1965).

Bamba, Abou, African Miracle, African Mirage : Transnational Politics and the Paradox of Modernisation in Ivory Coast. (Athens, Ohio University Press, Ohio, 2016).

Bancel, Nicolas, *La voie étroite : la sélection des dirigeants africains lors de la transition vers la décolonisation*, Mouvements n°21-22, mai-juin-juillet-août (*La Découverte*, Paris, 2002)

Bauduin, Philippe, *Communication sur les banques de développement – Actes du colloque d'Histoire de l'Agence Française de Développement « De 1941 à 2016 : 75 ans d'engagement - L'Agence, ses origines, ses partenaires et ses terrains d'action »* (30 novembre 2016), (AFD éditions, Paris, septembre 2017).

Bayart, Jean-François, *L'État en Afrique. La politique du ventre* (Fayard, L'espace du politique, Paris, 1989).

Bonin, Hubert, *L'outre-mer, marché pour la banque commerciale (1876-1985) ?*, in Jacques Marseille (dir.), *La France & l'outre-mer (actes du colloque de novembre 1996 ; Les relations économiques & financières entre la France & la France d'outre-mer)*, pages 437-483 (Comité pour l'histoire économique & financière de la France, Paris, 1998).

Bruneel, Didier, *Des banques coloniales à l'IEDOM (Institut d'émission des départements d'Outre-mer)*, (Société d'histoire de la Guadeloupe, Basse-Terre, 2011).

Cissé, Moussa, *Les banques nationales de développement en Afrique Noire (avec référence plus spéciale à la Banque nationale de développement du Sénégal) -Thèse pour le doctorat de l'Université de Paris I en Droit* (Université de Paris I, Paris, 1986).

Cardoni, Fabien ; Carré de Malberg, Nathalie ; Margairaz Michel (dir.) *Dictionnaire historique des Inspecteurs des Finances : 1801-2009* (IGPDE, Paris, 2012)

Cogneau, Denis Dupraz, Yannick and Mesplé-Somps, Sandrine, African states and development in historical perspective : Colonial public finances in British and French West Africa. (PSE Working Papers n°2018-29, Paris, 2018).

Colin, Roland et al., *Alors, tu ne m'embrasses plus Léopold ?*. Mamadou Dia et Léopold S. Senghor, n° 233, p. 111-132, (*Afrique contemporaine*, Paris, 2010).

Cooper, Frederick, *Decolonization and African Society : The Labor Question in French and British Africa* (New York, 1996)

Cornwall, Andrea, *Historical perspectives on participation in development*, 44 :1, 62-83, (Commonwealth & Comparative Politics, 2006).

Cumming, Gordon, *Aid to Africa : French and British policies from the cold war to the new millennium* (Aldershot, UK and Burlington, USA : Ashgate, 2001).

Dakora, Edward A.N., Bytheway Andrew J. and Slabbert, André, *The Africanization of South African retailing : A review* (Faculty of Business, Cape Peninsula University of Technology, Cape Town, South Africa. *African Journal of Business Management* Vol. 4(5), pp. 748-754, Cape Town, May 2010).

Daniel, Philip, *Africanization, nationalisation and inequality : Mining labour and the Copperbelt in Zambian development* (Cambridge University Press, Cambridge, UK, 1979).

Decker, Stephanie, *Decolonizing Barclays Bank DCO? Corporate Africanization in Nigeria, 1945–69*, (*The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 33 :3, 419-440, 2005).

Demirgüç-Kunt, Asli - Levine, Ross, *The Financial System and Public Enterprise Reform Concepts and Cases* (The World Bank Policy and Research Department Finance and Private Sector Development Division, Washington D.C., July 1994).

Denizet, P., *Essai sur les banques coloniales* (Pedone, Paris, 1899).

Diamond, William, *Development banks A World Bank Publication* (The Johns Hopkins University Press, Baltimore and London, 1957)

Dimier, Véronique, *From Dakar to Brussels : Passing on Colonial Methods to the Heart of European Development Policies in France, Europe and Development Aid. From the Treaties of Rome to the Present Day.* Gérard Bossuat and Gordon D. Cumming (dir.), (IGPDE, Paris, 2013).

Duchaussoy, Vincent, *Les filiales bancaires « loi 1946 » de la Caisse centrale en Afrique*, in : *Actes du colloque d'Histoire de l'Agence Française de Développement (30 novembre 2016)*, (AFD éditions, Paris, 2017).

Duchêne, A., *Histoire des finances coloniales de la France* (Payot, Paris, 1938).

Dufour, J., *La monnaie*, in R. Maunier (ed.), *Éléments d'économie coloniale* (Sirey, Paris, 1943).

Dulucq, Sophie

La France et les villes d'Afrique noire francophone : quarante ans d'intervention, 1945-1985 : approche générale et études de cas : Niamey, Ouagadougou et Bamako – (L'Harmattan, Paris, 1997).

Les investissements publics urbains de la France en Afrique subsaharienne : la nouvelle donne des années cinquante ? » in actes du colloque La France et l'Outre-mer – un siècle de relations monétaires et financières (IGPDE, Ministère de l'économie, Paris, 1997).

Ekoué Amaïzo, Yves, *Naissance d'une banque de la zone franc - 1848-1901 : Priorité aux propriétaires d'esclaves* Paris, (Études africaines, L'Harmattan, Paris, 2001).

Fahnbulleh, Miatta, In Search of Economic Development in Kenya : Colonial Legacies & Post-Independence Realities (Review of African Political Economy, Vol. 33, No. 107, State, Class & Civil Society in Africa (Mar., 2006), pp. 33-47 Taylor & Francis, Ltd, Abingdon, 2006).

Festré, Agnès, Raybaut, Alain, Banques coloniales, crédit et circulation : l'exemple de la Martinique 1848-1871 (DEMOS - GREDEG / CNRS et Université de Nice - Sophia Antipolis, Nice, 2009).

Fisher, Josephine Lucy, Pioneers, Settlers, Aliens, Exiles - The decolonization of white identity in Zimbabwe - Chapter Title : The mobilisation of indigeneity (ANU Press, Canberra, 2010)

Fisher-Blanchet, Inez, L'indemnisation des propriétaires d'esclaves dans les colonies françaises des Amériques, 1848-55, (EHESS, Paris, 1980).

Goumain-Cornille, André, Les Banques Coloniales, (J.-B. Sirey, Paris, 1903).

Guillaumont Jeanneney, Sylviane, Guillaumont, Patrick, La Zone franc en perspective, (Revue d'économie du développement, 2017/2 (Vol. 25), p. 5-40., Clermont-Ferrand, 2017)

Hibou, Béatrice, La force de l'obéissance – économie Politique de la repression en Tunisie (La Découverte, Paris, 2006).

Hodge, Joseph M., Hödl, Gerald, Kopf, Martina - Developing Africa : Concepts and Practices in Twentieth-Century Colonialism (Manchester University Press, Manchester, 2014).

Jeanneney, Sylviane, Guillaumont, Patrick, La Zone franc en perspective, Revue d'économie du développement 2017/2 (Vol. 25), p. 5-40.

Kapur, Devesh, Lewis, John Prior, Webb, Richard Charles, World Bank - Its First Half Century. (Brookings Press, Washington, D.C., 1997).

Lancaster, Carol, The World Bank in Africa since 1980 : The Politics of Structural Adjustment Lending (in Kapur etc. vol 2, Brookings Press, Washington, D.C., 1997).

Lara, Oruno ; Fisher-Blanchet, Inez ; Schmidt, Nelly, Les banques coloniales de la Guadeloupe et de la Martinique pendant la deuxième moitié du XIXe siècle - in Jacques Marseille (dir.), La France & l'outre-mer (actes du colloque de novembre 1996 ; Les relations économiques & financières entre la France & la France d'outre-mer), p. 365-374 (Comité pour l'histoire économique & financière de la France, Paris, 1998).

Le Masson, Alix,

Le financement des investissements publics Outre-mer sous la 4^{ème} République (Études et documents - VI, CHEFF, Paris 1994).

La CCFOM et le financement public des investissements dans la France d'outre-mer, 1944-1958, (Thèse de doctorat, Université de Paris X-Nanterre, Paris, 1996).

Lydon, Ghislaine, "Les Péripéties d'une Institution Financière : La Banque du Sénégal 1844-1901," in Saliou Mbaye, Ibrahima Thioub & Charles Becker (Eds.), AOF : Réalités et Héritage. Sociétés Ouest-Africaines et Ordre Colonial 1895-1890, 475-491, (Archives Nationales du Sénégal, Dakar, 1997).

Meimon, Julien, En quête de légitimité. Le ministère de la Coopération (1959-1999), (Université Lille 2, 2005)

Oulmont, Philippe, Pierre Denis. Free Frenchman and Citizen of the World (Nouveau Monde éditions, Paris, 2013).

Pacquement, François,

Building global policies : development assistance, a source of inspiration? (IDGM - Sciences Po- Université d'Auvergne, Paris, October 2010)

Dans les laboratoires du développement – Proparco et le secteur privé – 40 ans d'histoire – Karthala –Paris - 2017

Histoire de l'Agence française de développement en Côte d'Ivoire – Karthala –Paris - 2015

How Development Assistance from France and the United Kingdom Has Evolved : Fifty Years on from Decolonization in *Revue internationale de politique de développement*, 1 | 2010

Pacquement, François and Lombard, Margaux, Histoire de l'AFD en Haïti - à la recherche de la juste distance (Karthala, Paris, 2018).

Postel-Vinay, André, *La passion du développement - 32 ans de Caisse centrale* (éditions AFD, Paris, 2019).

Renaud, E. Les Banques Coloniales, (Thèse pour le Doctorat, Imprimerie Blais et Roy, Poitiers, 1899)

Rothchild, Donald, Kenya's Africanization Program : Priorities of Development and Equity (The American Political Science Review, Vol. 64, No. 3 pp. 737-753 Cambridge, Sep., 1970),

Stockwell, Sarah

'Exporting Britishness, Decolonization in Africa, the British State and Its Clients' in Miguel Bandeira Jerónimo and António Costa Pinto eds., (The Ends of European Colonial Empires. Cases and Comparisons, pp. 148-177, Palgrave Macmillan, London, 2015).

The British end of the British Empire (Cambridge University Press, Cambridge, 2018).

The business of decolonization : British business strategies in the Gold Coast, (Oxford University Press, Oxford, 2000).

Vally, R., Les Banques Coloniales Françaises d'émission : un point de vue historique et critique, (Picart, Paris, 1924)

Van Der Laan H. Laurens. Modern Inland Transport and the European Trading Firms in Colonial West Africa. (Cahiers d'études africaines, vol. 21. pp. 547-575, n°84, Paris, 1981).

Williamson, John, What Washington Means by Policy Reform, (Williamson, John (ed.) : Latin American Readjustment : How Much has Happened, Institute for International Economics, Washington, 1989).

Zinsou-Derlin, Lionel, La Banque de l'Afrique occidentale dans la crise, (Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 63, n°232-233, 3^e et 4^e trimestres 1976. L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938), p. 506-518, Paris, 1976).

Annexe

Côte d'Ivoire et Sénégal : assistants techniques français (y compris dans l'éducation) en 1962 et 1963

	1962	1965
Côte d'Ivoire	1333 (755)	1389 (834)
Sénégal	1404 (819)	1.485 (1.080)

(Source : rapport Jeanneney – annexe sur « l'aide en personnel de la France aux pays en voie de développement - Rapport particulier établi par MM. Bandet et Creyssel, Paris, 1963)

Côte d'Ivoire : assistants techniques français de 1960-65 à 1969

	1960-65	1966	1967	1968	1969
assistants techniques	1.346	1.579	1.715	2.102	2.252
coût total (Mds de FCFA)	3,5	3,5	4,8	5,6	6
Contributions France	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1
Contributions Côte d'Ivoire	1,3	1,4	2,7	3,5	3,9

	1970	1971	1972	1973	1974
Nombre d'assistants techniques	2.476	3.034	3.115	3.250	3.390
Coût total (mds de FCFA)	7,9	9,6	10,8	12,8	14,8
Contributions France	2,1	2,4	2,6	2,8	2,8
Contributions Côte d'Ivoire	5,8	7,2	8,2	10	12

Source : Ivory Coast – The challenge of success - A World Bank Country Economic Report 1978 Table SA25 p.353

Filiales de crédit social de la Caisse centrale^{lxviii}

Afrique Occidentale

Pays	Raison sociale	Année de création
Bénin (alors Dahomey)	Banque du Bénin	1954
Burkina Faso (alors Haute-Volta)	Crédit de la Haute Volta	1950
Guinée	Crédit de Guinée	1955
Côte d'Ivoire	Crédit de Côte d'Ivoire	1955
Mali (alors Soudan)	Crédit du Soudan	1957
Niger	Crédit du Niger	1957
Togo	Crédit du Togo	1957
Sénégal	Crédit du Sénégal	1956

Afrique centrale et équatoriale

Pays	Raison sociale	Année de création
Cameroun	Crédit du Cameroun	1949
Congo	Banque nationale de développement du Congo	1960
Gabon	Banque gabonaise de développement	1960
Madagascar	Crédit de Madagascar	1954
AEF	Crédit de l'AEF	1953

Océan indien

Pays	Raison sociale	Année de création
Comores	Société de crédit pour le développement des Comores (Credicom)	1974
	Banque de développement des Comores	1982
Djibouti	Caisse de développement de Djibouti	1982
Madagascar	Banque Nationale Malagasy (BNM)	1968

Notes

ⁱ Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position de l'AFD. Il est donc publié sous la seule responsabilité de son auteur. Ce travail doit beaucoup à Véronique Dimier et Sarah Stockwell, ainsi qu'à Gordon Cumming et à Guy Vallet. Merci également à Alex Mahoudeau et à mes collègues Peter Addo, Blaise Gonda et Armand de Largentaye d'avoir relu ce chapitre. Pascale Gruson m'a aimablement autorisé à consulter les archives de l'ancien secrétaire général adjoint des Nations Unies, Philippe de Seynes. Les citations en anglais ont été traduites en français par l'auteur.

ⁱⁱ Josephine Lucy Fisher *Pioneers, Settlers, Aliens, Exiles - The decolonization of white identity in Zimbabwe* Chapitre : *The mobilisation of indigeneity* (Canberra, 2010).

ⁱⁱⁱ Voir par exemple Rothchild Donald, *Kenya's Africanisation Program : Priorities of Development and Equity* (Cambridge, 1970), Van Der Laan H. Laurens, *Modern Inland Transport and the European Trading Firms in Colonial West Africa*, (Paris, 1981), Decker, Stephanie, *Decolonizing Barclays Bank DCO? Corporate Africanisation in Nigeria, 1945-69*, (2005), Cornwall, Andrea, *Historical perspectives on participation in development*, (Commonwealth & Comparative Politics, 2006), Fahnbulleh Miatta, *In Search of Economic Development in Kenya : Colonial Legacies & Post-Independence Realities* (Abingdon, 2006), Austin, Gareth and Ugochukwu Uche, Chibuike, *Collusion and Competition in Colonial Economies : Banking in British West Africa, 1916-1960*, (The President and Fellows of Harvard College, Spring, 2007), Dakora, Edward A.N., Bytheway Andrew J. and Slabbert, André, *The Africanisation of South African retailing : A review* (Cape Town, 2010), J. L. Fisher (op. cit.) ... L'approche de cet article ne s'étend pas à une compréhension ultérieure de l'africanisation comme internationalisation depuis un pays africain vers un de ses voisins ou le continent tout entier (comme par exemple chez Dakora op. cit.).

^{iv} Ainsi, par exemple, une analyse aussi approfondie que celle d'Abou Bamba sur la Côte d'Ivoire ne traite pas des banques : Bamba, Abou, *African Miracle, African Mirage : Transnational Politics and the Paradox of Modernisation in Ivory Coast* (Athens, Ohio, 2016)

^v Thèses de Denizet (*Essai sur les banques coloniales* (Paris, 1899)) et Renaud (*Les Banques Coloniales* (Poitiers, 1899)), livre de Goumain-Cornille (*Les Banques Coloniales* Paris, 1903). Des travaux ultérieurs ont fourni des éléments contextuels avec une présentation de la gestion économique coloniale (Vally, *Les Banques Coloniales Françaises d'émission : un point de vue historique et critique* (Paris, 1924) ; Duchêne, *Histoire des finances coloniales de la France* (Paris, 1938) et Dufour, *La monnaie* (Paris, 1943)).

^{vi} Le gouvernement colonial central pour l'Afrique française était établi au Sénégal, et la banque pouvait opérer sur tous les territoires de cette juridiction. La fin de l'esclavage a eu l'effet secondaire inattendu de promouvoir le système bancaire dans les colonies françaises, avec la création de «banques coloniales» ; en Afrique, la banque coloniale s'appelait à l'origine Banque du Sénégal. Ghislaine Lydon développe les spécificités de la Banque du Sénégal par rapport aux autres banques coloniales des Antilles ou de l'Océan Indien (Lydon, Ghislaine, *Les Péripéties d'une Institution Financière : La Banque du Sénégal 1844-1901* (Dakar, 1997)).

^{vii} Un colloque du département d'histoire du ministère français de l'Économie et des Finances, consacré aux questions financières des territoires d'outre-mer, a comporté une communication sur les banques coloniales (Lara, Oruno ; Fisher-Blanchet, Inez ; Schmidt, Nelly, *Les banques coloniales de la Guadeloupe et de la Martinique pendant la deuxième moitié du XIXe siècle* (Paris, 1998). S'agissant du secteur bancaire en général, Bonin montre le rôle de premier plan des banques métropolitaines avant la seconde guerre mondiale et le rôle central des banques coloniales ; il déplore une historiographie très limitée et fragmentée (Bonin, Hubert, *L'outre-mer, marché pour la banque commerciale (1876-1985)?* (Paris, 1998)). Certaines études se sont concentrées sur les départements français d'outre-mer, ne traitant

que marginalement des colonies africaines. Un article décrit le cas de la Martinique de 1848 à 1871 (Festré, Agnès, Raybaut, Alain, *Banques coloniales, crédit et circulation : l'exemple de la Martinique 1848-1871* (Nice, 2009)). Seuls des travaux plus récents incluent une analyse d'économie politique de la création de ces banques (Fisher-Blanchet, Inez, *L'indemnisation des propriétaires d'esclaves dans les colonies françaises des Amériques, 1848-55* (Paris, 1980) et Ekoué Amaïzo, Yves, *Naissance d'une banque de la zone franc - 1848-1901 : Priorité aux propriétaires d'esclaves* (Paris, 2001). Une compilation ultérieure a été publiée en 2011 par un ancien directeur de la Banque de France (Bruneel, Didier, *Des banques coloniales à l'IEDOM* (Basse-Terre, 2011).

viii Zinsou-Derlin, Lionel, *La Banque de l'Afrique occidentale dans la crise, Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 63, n°232-233* (Paris, 1976).

ix Jacques Alibert, *De la vie coloniale au défi international. Banque du Sénégal, BAO, BLAO, 130 ans de banque en Afrique* (Paris, 1983).

x Le fondateur de l'institution, Pierre Denis (1883-1951), à l'origine universitaire et géographe de l'Amérique latine, a ensuite rejoint la Société des Nations dès sa création, comme conseiller de Jean Monnet, en charge des activités économiques et financières. Après la fin du mandat de Jean Monnet, Pierre Denis a rejoint la banque de la famille Monnet. Son expérience bancaire et internationale a constitué un atout pour la France libre du général de Gaulle (Oulmont, Philippe, Pierre Denis, Français libre et Citoyen du Monde (Paris, 2013)). Alix Le Masson a rédigé deux études sur la Caisse centrale de la France Outremer (CCFOM) : *Le financement des investissements publics Outre-mer sous la 4^{ème} République* (Paris, 1994), et *La CCFOM et le financement public des investissements dans la France d'outre-mer, 1944-1958*, (Paris, 1996). Sophie Dulucq a analysé le développement urbain et la contribution financière de la CCFOM dans *La France et les villes d'Afrique noire francophone : quarante ans d'intervention, 1945-1985 ; approche générale et études de cas : Niamey, Ouagadougou et Bamako* (Paris, 1997) et *Les investissements publics urbains de la France en Afrique subsaharienne : la nouvelle donne des années cinquante ?* (Paris, 1997). J'ai publié des études sur l'histoire de l'AFD et de ses filiales en Côte d'Ivoire (Pacquement, François Histoire de l'Agence française de développement en Côte d'Ivoire (Paris, 2015)) et de l'AFD en Haïti (Pacquement, François, Lombard, Margaux *Histoire de l'AFD en Haïti - à la recherche de juste distance* (Paris, 2018)) et sur sa filiale du secteur privé, Proparco : *Dans les laboratoires du développement - Proparco et le secteur privé - 40 ans d'histoire* (Paris, 2017).

xi La publication qui s'est ensuivie est : *Actes du colloque d'Histoire de l'Agence Française de Développement (30 novembre 2016)* (Paris, septembre 2017).

xii Robert Badouin *Les Banques de développement en Afrique noire francophone* (Revue Tiers-Monde, Paris, 1965).

xiii Cissé Moussa, *Les banques nationales de développement en Afrique Noire* (Paris, 1986).

xiv Fisher, op. cit.

xv Cela est peut-être dû au fait que l'Afrique était considérée comme essentiellement rurale - voir Cooper, Frederick, *Decolonization and African Society : The Labor Question in French and British Africa* (New York, 1996). La notion apparemment technique de solvabilité a alimenté la méfiance entre Africains et Européens. En outre, les aspects techniques des sûretés (tels que le droit foncier) en Afrique empêchaient les propriétaires d'hypothéquer leurs terres ou leurs biens en faveur d'une banque étrangère. Par conséquent, les Africains avaient du mal à présenter des garanties pour leurs emprunts. Voir Austin, Gareth, *Land, Labour and Capital in Ghana : From Slavery to Free Labour in Asante, 1807-1956* (Rochester, New York, 200

xvi Bien que la charge émotionnelle souvent liée aux questions d'argent aurait dû inciter les banques à faire appel à du personnel national plutôt qu'à des employés étrangers, les étrangers étaient fortement représentés comme détenteurs de savoir-faire.

-
- xvii À cet égard, voir l'analyse du programme d'africanisation du Kenya en termes de priorités de développement et de fonds propres (Rothchild, 1970), d'africanisation dans le secteur minier (Daniel, Philip, *Africanization, nationalisation and inequality : Mining labour and the Copperbelt in Zambian development* (Cambridge, 1979)).
- xviii Hodge, Joseph M., Hödl, Gerald, Kopf, Martina - *Developing Africa : Concepts and Practices in Twentieth-Century Colonialism* (Manchester, 2014).
- xix Decker, op. cit.
- xx Stockwell, Sarah, *The business of decolonization : British business strategies in the Gold Coast* (Oxford, 2000)
- xxi Decker, op. cit. (p.422)
- xxii Colloque « Business, decolonization, development », organisé par SAGE, Institut d'Études Politiques Strasbourg - Palais Universitaire, 8 Place de l'université, à Strasbourg les 13-14 octobre 2016
- xxiii Oulmont, op. cit.
- xxiv Cardoni, Fabien ; Carré de Malberg, Nathalie ; Margairaz Michel (dir.) *Dictionnaire historique des Inspecteurs des Finances : 1801-2009* (Paris, 2012).
- xxv Postel-Vinay, André, *La passion du développement - 32 ans de Caisse centrale* (Paris, 2019).
- xxvi Sur la doctrine de la Banque d'Angleterre, voir Stockwell, Sarah, *The British end of the British Empire* (Cambridge, 2018) pp142 to 190.
- xxvii Postel-Vinay, André op. cit.
- xxviii Selon Cogneau, Denis Dupraz, Yannick et Mesplé-Somps, Sandrine - *African states and development in historical perspective : Colonial public finances in British and French West*. p.44 (Paris, 2017), «entre 1920 et 1944, l'empire colonial était presque autofinancé. Les subventions françaises cumulées ne représentent que 1,2% des dépenses cumulées et 0,03% du PIB français. L'exception visible est l'Afrique centrale (AEF), où les subventions ont représenté jusqu'à 6,6% des dépenses. Cependant, le coût pour la France métropolitaine était négligeable et dix fois compensé par des subventions de l'Indochine. (...) Dans les années 1930, certains projets d'infrastructure coloniaux étaient financés par des prêts garantis par l'État. » (traduction de l'auteur)
- xxix Rey, Louis, *L'aide de la France à l'Afrique noire et à Madagascar depuis 1946* Conférence faite à l'Université de Bâle le 26 janvier 1961.
- xxx Rey, Louis, ibid. p.6
- xxxi Pacquement, François, op. cit (Paris, 2015)
- xxxii Citations by Cissé (op.cit.) : Rosier, Guy, *Essai sur les Sociétés de crédit social en Afrique noire*, Thèse, p.42. (Paris, 1962), Leduc, Gaston, *L'expérience française des "Crédits sociaux" en Afrique noire, Revue internationale du travail n°1 janv.* (Geneva, 1958).
- xxxiii Cissé, op. cit. pp.12-13
- xxxiv Ibid. p.14
- xxxv Cogneau, Denis etc. p.19 et 27 op.cit. (Paris, 2017)
- xxxvi Selon Cogneau, Denis etc. p. 29 op.cit., en Afrique occidentale et centrale, la part de l'éducation dans les dépenses publiques était de 3,6% en 1925 et de 7,8% en 1955.

^{xxxvii} Bancel, Nicolas *La voie étroite : la sélection des dirigeants africains lors de la transition vers la décolonisation* (Paris, 2002).

^{xxxviii} Ibid.

^{xxxix} Panouillot, Claude, *Le développement des territoires français d'Afrique au Sud du Sahara - Cours commun technique à l'École Nationale d'Administration* – p.185 (Paris, 1955).

^{xl} Ibid.

^{xli} À propos du recyclage des administrateurs coloniaux français, voir Dimier, Véronique, *From Dakar to Brussels : Passing on Colonial Methods to the Heart of European Development Policies* (Paris, 2013)

^{xlii} Meimon, Julien, *En quête de légitimité. Le ministère de la Coopération (1959-1999)* (Lille, 2005) pp.113-114

^{xliii} L'annexe fournit des données pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

^{xliv} Pignon et Solal, *Commission chargée de la réorganisation des structures de l'aide et de la coopération aux pays en voie de développement*, p.26-27 (Paris, 1962).

^{xlv} Jeanneney Jean-Marcel, *La politique de coopération avec les pays en voie de développement* – annexe par Bandet et Creyssel -p.203 (Paris, 1963)

^{xlvi} World Bank *Croissance et perspectives économiques de la Côte d'Ivoire* (quatre volumes) décembre 1971 p.52

^{xlvii} Cissé (op.cit.), pp. 200 à 202, *Caisse centrale* Rapport d'activité p.51 (Paris, 1984).

^{xlviii} Bien qu'il ait servi à l'ONU à partir de 1954, il a maintenu des relations étroites avec d'anciens collègues de l'inspection des finances, dont Claude Gruson, collaborateur du rapport Jeanneney.

^{xlix} *Address by the United Nations Under-Secretary for Economic and Social Affairs Mr. Philippe de Seynes at New York University, on 3 March 1966 Outlook for African economic development – Conference on legal problems of investment and development in Africa - International Law Societies of Columbia and New York Universities* – traduction par mes soins.

¹ OCDE, *Activités et politiques d'aide au développement en 1961 des membres du comité d'aide au développement* (Paris, septembre 1962).

ⁱⁱ Postel-Vinay, André, op. cit. pp. 203-213

ⁱⁱⁱ Deux familles d'institutions peuvent être appelées banques de développement, les banques internationales (telles que la Banque mondiale, des banques régionales ou bilatérales) et des banques nationales. Selon Cissé (op.cit.), ces dernières sont apparues dans les années 1930 en Amérique latine. Il ne semble pas exister de base juridique spécifique pour définir cette catégorie, qui repose plutôt sur l'apport spécifique d'un financement à long terme. Diamond William, dans *Development banks* (Banque mondiale, Baltimore et Londres, 1957) observe déjà que de telles institutions «ont pris des formes si diverses que, malgré les fréquentes similitudes de dénominations officielles, elles ont souvent peu de ressemblance et peu de points communs.» Les banques de développement ont parfois un accès limité, voire nul, à des ressources à court terme telles que des dépôts, mais elles dépendent plutôt de financements à long terme spécifiques (que fournissent souvent les banques multilatérales, telles que la SFI, selon Kapur Devesh, *World Bank - Its First Half Century* (Washington DC, 1997) Il n'y a qu'une différence sémantique entre les SCS et leurs successeurs, dans les États nouvellement indépendants : les banques de développement.

^{liii} Badouin, op.cit.

^{liv} Interview de Guy Vallet par l'auteur, le 17 décembre 2018.

^{lv} The World Bank - The economy of the Ivory Coast, p.9 (Washington, 1963).

^{lvi} Ibid. p.15

^{lvii} Cissé p. 65

^{lviii} Jeanneney Sylviane, Guillaumont Patrick, *La Zone franc en perspective* (Clermont-Ferrand, 2017).

^{lix} Source : interview par l'auteur, novembre 2016

^{lx} Avec des conditions d'achat liées à des fournitures françaises de biens et de services.

^{lxi} Duruflé Gilles, Moulignat Jean-Hubert, Fornesi Ivana, *Bilan et perspectives d'évolution de la coopération française en Afrique noire francophone* (Paris, 1986).

^{lxii} Thill Jean (dir.), *La Coopération française et les entreprises en Afrique subsaharienne* (Paris, 1989) ; Samuel-Lajeunesse Denis, (dir.) *Rapport sur les orientations à moyen terme de notre politique d'aide au développement*, (Paris, 1989) ; *Les Relations de la France avec les pays en développement. Rapport à Monsieur le Premier ministre Premier ministre*, pp 56-57, (Paris, 1991) ; Vivien, Alain *La Renovation de la coopération française. Rapport au Premier ministre* (Paris, 1990).

^{lxiii} Hessel, Stéphane op.cit., pp 56-57.

^{lxiv} Pacquement, François - op. cit. - p. 93-95 (Paris, 2017)

^{lxv} Carol Lancaster (in Kapur, vol 2, p. 166) désigne sous le terme d'"ajustement structurel" l'approche de la Banque mondiale concernant les difficultés économiques des pays non producteurs de pétrole. Il leur a fallu ajuster leurs économies pour exporter davantage et importer moins afin de couvrir le déficit de la balance des paiements. À la fin des années 1980, Williamson décrit de façon stylisée ces recommandations sous le terme de "consensus de Washington", parce que résultant principalement d'un accord entre d'une part le FMI, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, et d'autre part le Trésor américain.

^{lxvi} Sur les pratiques de l'État néo-patrimonial en Afrique, voir Bayart Jean-François, *L'État en Afrique. La politique du ventre* (Paris, 1989) ; dans le secteur bancaire, voir Hibou, Béatrice, *La force de l'obéissance - Politique économique de la répression en Tunisie* (Paris, 2006).

^{lxvii} Ce processus comportait différentes étapes : vente d'actions d'État ou limitation de la participation de l'État, retrait du processus de répartition de l'état du crédit, suppression des emprunts de garantie détenus par les entreprises publiques - voir Demirgüç-Kunt, Asli, Levine, Ross, *The Financial System and Public Enterprise Reform Concepts and Cases* The World Bank Policy Research Department Finance Private Sector Development Division - p.38. (Washington, juillet 1994).

^{lxviii} Source : *Caisse centrale*, rapport d'activité - 1962 p.23